

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 2</p> <p>Présents : 24</p> <p>Qui ont pris part au vote : 26</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s’est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.02.2025</p> <p><u>Date d’affichage</u></p> <p>19.02.2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT : Éric EGO</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS à Quentin BERNARD</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 06/2025/LM/GR

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2025 pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation de l’ancien Presbytère de Marchiennes

Préambule

La Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) a été créée en 2011 afin de répondre aux besoins des équipements du territoire.

Pour être éligibles à la (D.E.T.R), les dossiers doivent s’inscrire dans les thématiques inscrites dans la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024.

Le dossier de demande de subvention au titre de la (D.E.T.R) doit comporter notamment une délibération adoptant les modalités de financement de l’opération présentée.

La commune souhaite présenter le projet suivant : Les travaux de mise aux normes et de sécurisation de l’ancien PRESBYTERE DE L’ABBAYE DE MARCHIENNES, sis Place Gambetta – 59870 MARCHIENNES, estimés à 604 752€ peuvent faire l’objet d’une subvention au titre de la D.E.T.R 2025 à hauteur de 40%. Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles pour le projet présenté.

En conséquence, il est proposé :

- ▶ d'approuver le projet repris ci-dessus ;
- ▶ d'approuver le plan de financement exposé ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité

Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la commission « Finances » du 14 février 2025 ;

Vu la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024 proposant l'appel à projet D.E.T.R ;

La mairie de Marchiennes, consciente de la dégradation en cours de l'ancien presbytère, suite à des infiltrations d'eau en couverture, souhaite faire la restauration de la toiture de ce bâtiment, classé monument historique.

Ce programme de rénovation est évalué à 604 752€ HT et pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la D.E.T.R 2025 à hauteur de 40% soit 241 900.80€ HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la D.E.T.R 2025 pour le programme d'investissement portant sur les travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'ancien Presbytère de Marchiennes ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		604 752.00€
PREFECTURE DU NORD	40% au titre de la DETR 2025	241 900.80€
COMMUNE DE MARCHIENNES	Autofinancement	362 851.20€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Phase de consultation des entreprises : Eté 2025

Phase de réalisation des travaux : 05/09/2025

Phase de réception des travaux : 01/07/2026

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'ancien Presbytère de Marchiennes ;

Considérant la possibilité de demander la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'Etat à hauteur de 241 900.80 euros ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en autorisant Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide :

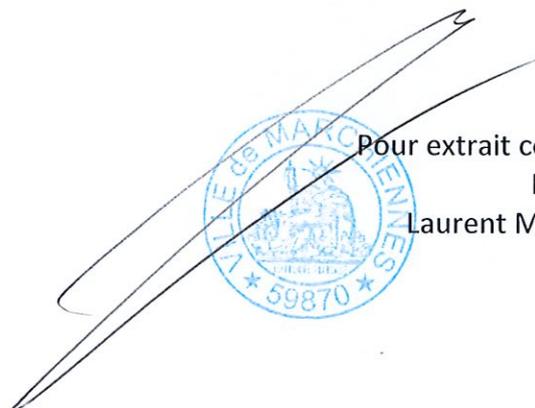
- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 604 752.00€ HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R 2025
- de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ